

Dossier de presse



SENSIBILISATION SUR LE HARCELEMENT SCOLAIRE ET LE CYBER HARCELEMENT



Vendredi 13 avril 2018
Hémicycle du Palais de la Source

Le Département aux côtés des Réunionnais

ÉDITORIAL



La journée de sensibilisation contre le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement est l'occasion pour les jeunes Réunionnais présents d'avoir un espace de dialogue et d'échange autour de cette problématique aujourd'hui centrale dans les établissements scolaires.

Un enfant sur 10 est victime de harcèlement scolaire au plan national. A La Réunion, c'est un enfant sur 8 qui serait concerné avec pour incidence le rejet du système scolaire et l'entrée dans le cercle vicieux de l'échec.

Le Département de La Réunion a initié depuis quelques années ce rendez-vous, afin de sensibiliser les collégiens sur les moyens de prévention et de lutte contre le harcèlement, mais surtout, pour qu'il y ait une véritable prise de conscience : face à de telles situations, il ne faut pas se taire, il faut libérer la parole et dénoncer ces actes qui peuvent briser des vies.

Aussi, je tiens à saluer le Conseil Départemental des Jeunes, à l'initiative de cette manifestation, ainsi que nos partenaires qui participent à cette journée. Si les jeunes sont les premiers acteurs de ce combat, nous avons le devoir, institutions, autorités policières et judiciaires, associations, d'accompagner au mieux les jeunes en mettant en place les outils de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement.

Cyrille Melchior,
Président du Département

CONTEXTE



Le nouveau Bureau du CDJ a souhaité organiser une matinée de sensibilisation contre le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement à destination de tous les jeunes élus (5^e, 4^e, et 3^e) et a associé, dans un premier temps, trois classes d'écoles primaires (2 dans le Nord et une dans l'Est).

L'objectif de cette action est de leur expliquer ce qu'est le harcèlement et le cyber-harcèlement, de les sensibiliser sur le bon usage d'Internet, des réseaux sociaux ainsi que sur les 5 attitudes à adopter lors d'un harcèlement scolaire.

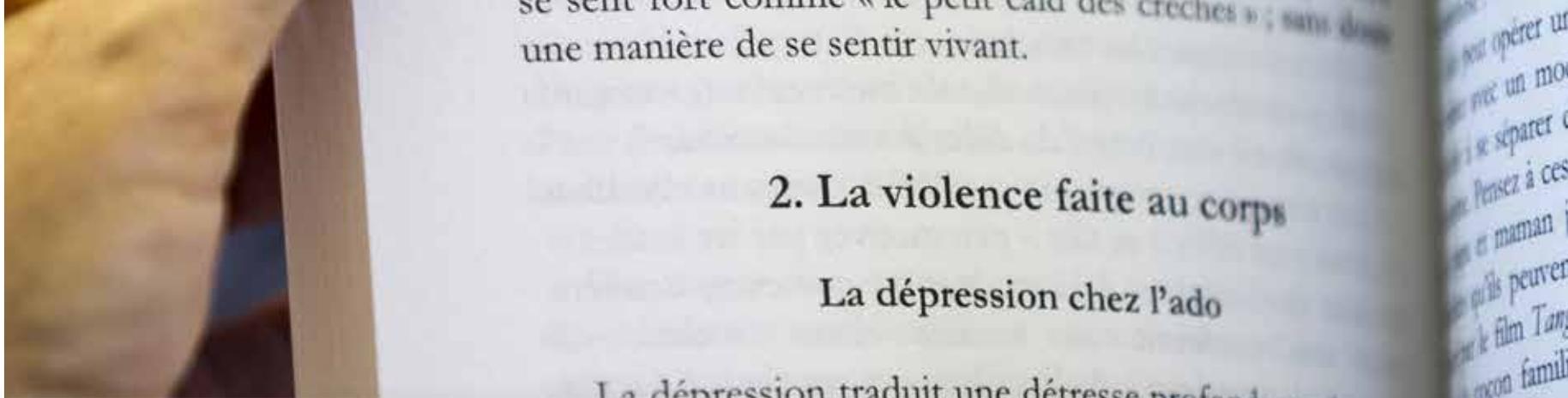
PARLER DU HARCÈLEMENT, C'EST AGIR POUR FAIRE CESSER LA VIOLENCE SUBIE

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité

Il est indispensable de mieux faire connaître ce phénomène et ses conséquences qui sont graves, parfois dramatiques sur les courts, moyens et longs termes.

Il devient essentiel de briser la loi du silence et de refuser que, pour une différence, réelle, supposée ou fantasmée, un enfant puisse être victime de brimades, d'injures, de violences physiques, de rejet, de rumeurs à répétition.

Ce travail est collectif car, si le collège peut beaucoup, il ne



peut pas tout et, pour prévenir, il est indispensable de renforcer la co-éducation, de réfléchir à l'engagement des élèves, à l'écoute qui leur est réservée.

Sur le plan national, un enfant sur 10 est victime de harcèlement scolaire. A La Réunion, c'est un enfant sur 8 qui serait concerné avec pour incidence, le rejet du système scolaire.

La situation est critique pour ces jeunes qui souffrent, victimes de moqueries diverses (surcharge pondérale, physiques, comportements particuliers, moqueries etc.). Peur des conséquences, honte d'apparaître victime ou crainte de «perturber» sont autant de raisons qui les poussent à se murer dans le silence.

Face au désarroi des parents qui se retrouvent dépassés, et face à la souffrance de leurs enfants, les jeunes élus ont souhaité réagir en passant des messages.

A travers cette manifestation, la parole se libèrera peut être et les jeunes en situation de harcèlement auront alors la force de dénoncer les auteurs.

Outre le harcèlement scolaire, cette violence se manifeste également au travers du cyber harcèlement

Ce dernier connaît actuellement une forte croissance à cause des téléphones portables et des réseaux sociaux. Le jeune est

alors attaqué jusque dans son intimité, et ce, en dehors de l'enceinte des établissements scolaires.

- 40 % des élèves déclarent avoir subi une agression en ligne ;
- 12,5 % des adolescents Français disent avoir déjà été agressés ou cyber harcelés via Internet et les réseaux sociaux ;
- Entre 3 et 4 adolescents victimes de Cyber harcèlement se suicident en France chaque année.

Facebook à La Réunion

- 470 000 réunionnais
- 59 % des réunionnais de + de 13 ans ont un profil Facebook

LinkedIn à La Réunion

- 89 000 profils LinkedIn soit plus d'un réunionnais sur trois actifs sur le réseau social

Instagram à La Réunion

- 170 000 comptes à La Réunion

Twitter à La Réunion

- Entre 5000 et 20 000 utilisateurs sur la plateforme

LES ACTIONS DU CDJ



Matinée de sensibilisation sur le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement

Hémicycle du Palais de la Source, le vendredi 13 avril mars 2018 de 9 h à 12 h en présence des partenaires : Rectorat, Police Nationale, un pédopsychiatre, etc.

Actions à venir

- Les membres du bureau travailleront à la réalisation d'un court métrage qui sera diffusé dans les collèges. Les jeunes élus du CDJ transmettront les messages clés pour lutter contre les dangers des réseaux sociaux ;
- Le Rectorat a proposé que les jeunes élus soient des ambassadeurs collégiens ; ils bénéficieront ainsi d'une formation par secteur pour continuer à porter l'information auprès des camarades dans les établissements scolaires.

Un bilan sera effectué afin de savoir combien de jeunes ont été alertés par ce fléau et comment pérenniser l'information tant aux collégiens qu'aux élèves de CM2 qui iront au collège l'année suivante.



6

**Sensibilisation sur
le harcèlement**

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence avec, pour conséquences entre autres, l'absentéisme et le décrochage scolaire ou encore l'isolement relationnel et un profond mal-être avec perte de l'estime de soi entraînant parfois le suicide. A La Réunion, La violence touche un élève sur 6 de manière générale.

Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, et rester silencieux.

Il se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux) ;
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée ;
- Un handicap (physique, psychique ou mental) ;
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/ bredouillement) ;
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier ;
- Des centres d'intérêts différents.

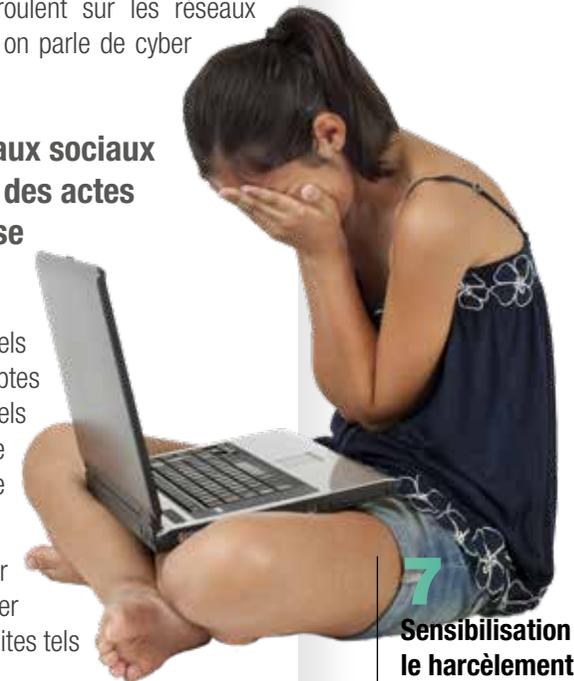
Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Le harcèlement scolaire se traduit par :

- de façon répétée, des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...);
- des violences physiques (bousculades, coups), des vols ;
- lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyber harcèlement.

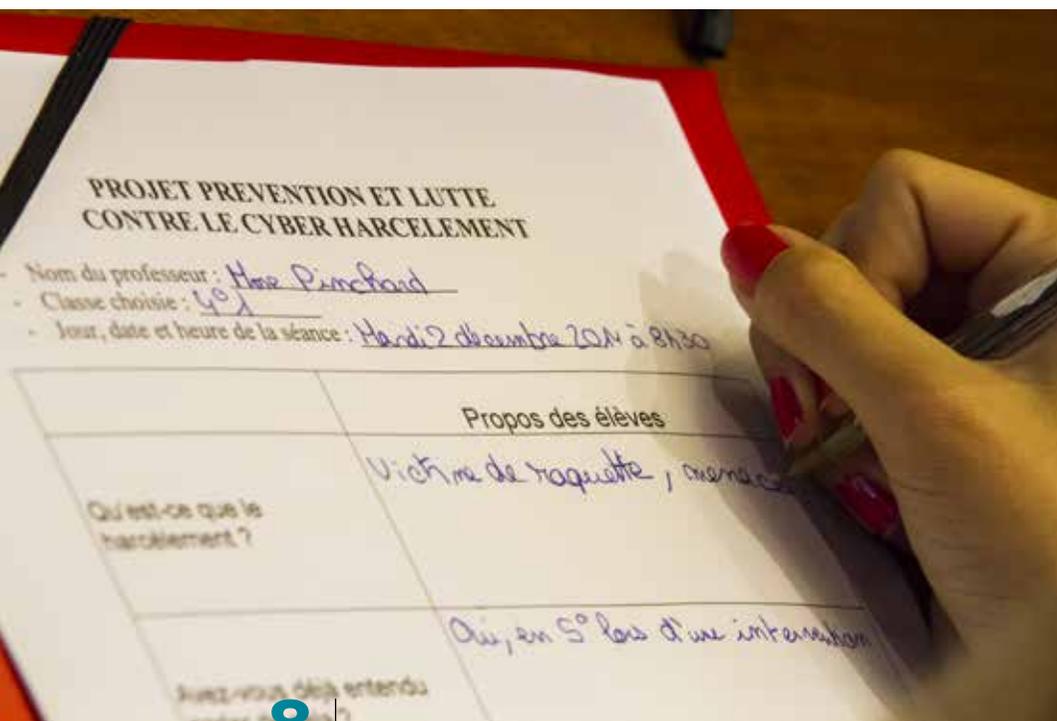
Le harcèlement sur les réseaux sociaux et Internet (le prolongement des actes de violence psychologique) se traduit par :

- la création sur des réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter, de comptes au nom d'une victime, lesquels donnent lieu à la publication de contenus inappropriés de type rumeurs, insultes ou menaces ;
- l'enregistrement de vidéos sur lesquelles un jeune se fait violenter ou humilier, puis diffusion sur des sites tels que YouTube ou Dailymotion, etc.



POLITIQUE MISE EN PLACE PAR LA COLLECTIVITÉ

En sus de ses obligations légales à destination des collèves, le Département s'engage auprès des collégiens par une politique volontariste visant à l'épanouissement des élèves.



8

Sensibilisation sur
le harcèlement

Elle s'inscrit dans les principes définis par la charte nationale d'accompagnement à la scolarité qui soulignent le rétablissement de la confiance des élèves dans leurs capacités à réussir.

Passeport Educatif du Collégien (PEC)

Parmi les programmes qui composent le PEC figurent les Ateliers Individualisés. Ces derniers visent à développer la formation du citoyen, favoriser l'environnement éducatif du collégien ainsi que son épanouissement dans l'enceinte et aux abords du collège, et dans les transports.

Le Département a jugé nécessaire de fixer des axes d'orientation dans les champs d'interventions suivants :

- Citoyenneté d'associations financées par la Direction famille/Enfance du Département, mise en œuvre en collaboration avec les actions citoyennes mises en œuvre par le Conseil Général des Jeunes ;
- Prévention, Santé et Nutrition ;
- Enfant et Famille ;
- Promouvoir l'égalité des sexes.

D'autre part, la Collectivité veille à impliquer les collégiens dans les événements importants du calendrier sportif, artistique ou culturel, mais aussi de l'actualité.

COMMENT ÊTRE AIDÉ ? JE SUIS TÉMOIN

COMMENT ÊTRE AIDÉ QUAND ON EST HARCELÉ AU COLLÈGE ?

Il faut en parler :

- À un adulte de votre établissement en qui vous avez confiance (un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, l'assistant de service social, l'infirmier, la direction, le conseiller d'orientation psychologue...). Ils sont là pour vous écouter, vous aider et trouver des solutions.
- À vos parents ou un membre de votre famille ou de votre entourage : ils pourront vous conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- À un élève de la classe ou de l'établissement : il pourra en parler avec un adulte de l'établissement pour vous aider.

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer en détail la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils vous semblent mineurs.

Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, face à cette situation. Pensez aussi à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi,

notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

Ce que vous ne pouvez pas faire : ne tentez pas de résoudre vous-même la situation et n'utilisez pas la violence, cela pourrait l'aggraver.

JE SUIS TÉMOIN. QUE DOIS-JE FAIRE POUR AIDER UN ÉLÈVE HARCELÉ ?

Si dans votre établissement ou votre classe, l'un de vos camarades est régulièrement victime de bousculades, brimades, moqueries, agressions et qu'il est mis à l'écart du groupe, il est harcelé. Vous devez avoir conscience que le harcèlement, pour votre camarade, peut avoir des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal être).

Le harcèlement n'est pas un jeu : ne restez pas spectateur. En effet, les auteurs de ces faits cherchent souvent un public pour se sentir valorisés. Ne vous laissez pas entraîner malgré vous à participer à ce type de violence, notamment sur Internet ! Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imaginez comme il est

COMMENT ÊTRE AIDÉ ? JE SUIS TÉMOIN



violent de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous.

Il faut en parler :

- À un adulte de confiance (parents, professeur, CPE, assistant d'éducation, direction, infirmier, assistant social). Parler du harcèlement ce n'est pas « être une balance ». Au contraire, c'est assister une victime en danger pour que sa situation ne s'aggrave pas. Les adultes sont là pour vous écouter, aider la victime et apporter des solutions.
- À un camarade ou à un délégué de classe pour qu'ils en parlent à un adulte de l'établissement.

Si vous avez des craintes, soyez conscients que les adultes doivent vous aider et vous protéger.

Soyez le plus précis possible en décrivant les faits que vous avez constatés, la date, l'heure et les personnes présentes. Si vous voyez des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruisez pas. Signalez-les.

Montrez-les à un adulte.

Ce que vous ne pouvez pas faire : ne tentez pas de résoudre le problème vous-même (ni avec des amis) par la violence.

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette situation ne touche pas, une autre fois, d'autres élèves ou peut-être vous-même.

10

Sensibilisation sur le harcèlement



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr